Diagnostic du stationnement à proximité de l'école du village de Baelen

Introduction

La commune de Baelen a demandé à la WFG Ostbelgien de fournir au Collège communal des chiffres concernant le taux d'occupation des parkings dans le centre du village, essentiellement dans le cadre de la problématique scolaire.

Dans le cas du présent diagnostic, il ne s'agit donc pas d'une étude exhaustive de la problématique de stationnement, mais bien d'une pièce supplémentaire d'un puzzle où les éléments importants sont:

- la construction d'une nouvelle aile de l'école communale à l'arrière de l'existante ; cet agrandissement permettra non seulement de libérer le bâtiment de l'administration communale, mais également la cour de l'école primaire de la fonction scolaire ;
- le projet de réaménagement du cœur du village qui propose la création d'une véritable place de village sur l'actuel parking entouré des infrastructures principales du village : école, CPAS, Bailus, crèche ainsi qu'un commerce.

Pour rappel, le présent diagnostic du stationnement s'intègre dans une analyse plus large de la problématique de mobilité dans le village de Baelen. En effet, une enquête a été menée auprès des enfants de l'école du village, ainsi que de leurs parents, afin de connaître leurs comportements de mobilité. De plus, une enquête sur les habitudes de stationnement a été menée auprès des utilisateurs du centre (enseignants, personnel administratif communal et CPAS, puéricultrices, etc.). Les résultats ont été communiqués au Collège communal fin 2009 et début 2010.

Date et moment des relevés

Le jeudi 26 novembre 2009 : le matin entre 7h50 et 8h30, à midi à la sortie des classes (vers 12h) et fin d'après-midi à la fin des cours (à partir de 15h).

Il est à remarquer que, lors des relevés, la rue de la Régence était à sens unique entre la rue des Coccinelles et la route régionale, vu les travaux de rénovation en cours à la maison communale de Baelen. Le sens de circulation autorisée est donc celui depuis la route régionale vers l'église. Il est cependant difficile d'appréhender l'influence de ce changement temporaire du sens de circulation sur le taux d'occupation des parkings, mais ce changement implique vraisemblablement des changements de comportements en ce qui concerne les trajets réalisés pour arriver à l'école et pour en repartir.

Estimation du nombre et du type de places de parking

L'estimation du nombre et du type de places s'est faite par un relevé sur le terrain dans l'espace compris entre le rond-point près du parc communal (croisement rue de l'Eglise, Oeveren et allée des Saules) et le terrain de football, y compris la portion de la route

régionale comprise entre la rue de la Régence et la pharmacie. Ce choix s'est imposé par la proximité des différentes infrastructures importantes du village : école, administration, crèche, CPAS.

Plusieurs types de places ont été différenciés : les places « officielles » (marquage avec ligne blanche ou revêtement différent dans le trottoir ou encore le long de la voirie) et celles qui sont utilisées comme parking sans que pour autant les places de parking soient distinctement reconnaissables.

Dans la première catégorie on retrouve :

- 36 places près du parc communal, accessibles en voiture uniquement par la rue de l'Eglise ;
- 3 places « à créneau » rue de l'Eglise à proximité de la boulangerie ;
- 6 places rue de la Régence (y compris celles juste en face de l'administration communale, mais sans celles actuellement occupées par le chantier) ; ces places ne sont actuellement pas aménagées de manière optimale, vu que l'interdistance entre les arbres ne permet pas de stationner deux voitures ;
- 1 place pour PMR sur le haut du parking en-face de l'administration communale ; cette place est difficilement accessible lorsque l'on arrive depuis le haut de la rue de la Régence (rayon de braquage) ;
- 10 places sur la route régionale, entre le carrefour avec la rue de la Régence et la pharmacie (2 côtés).

En tout on peut donc comptabiliser 56 places identifiables comme tel.

Les places non marquées sont essentiellement situées sur la place communale (terrain devant le CPAS), ainsi qu'au terrain de football. Sur la place communale, on estime le nombre de places à 22 (des deux cotés du terrain + 1 en épi dans le bas) auquel il faut rajouter 5 places entre la place et la rue des Coccinelles (en épis) alors qu'au terrain de football, plus de 40 voitures pourraient stationner sans problème. Un conteneur de vieux vêtements occupe également un espace dans le bas de la place communale, du côté sud, même s'il n'empêche pas le stationnement.
Au total donc une septantaine de places non marquées, si tout le monde se stationne « correctement ».

Parking PMR

Conteneur vêtement

Parking au Parc communal

Emplacements rue de la Régence

Parking du football

Les places privées (comme à la boulangerie ou la crèche, rue des Coccinelles) ne sont pas comptabilisées, même si elles sont parfois occupées par des voitures de parents. Du parking « sauvage » (3-4 voitures) a également été relevé sur le carrefour devant l'église.

De plus, un dépose vélo(moteurs) couvert a été installé sur la partie haute de la future place de village.

Les bus TEC s'arrêtent en voirie, que ce soit rue de la Régence ou sur la route nationale. Le bus scolaire ne possède ni de place réservée ni d'un arrêt clairement identifié ; il s'arrête soit rue de la Régence soit sur la place communale (dans la partie haute, à proximité de la rue de la Régence).

Au total près de 130 places de parking sont disponibles dans le centre, accessibles en quelques minutes depuis les infrastructures.

Estimation de l'évolution après mise en œuvre des projets de réaménagement du cœur de village

Le premier projet d'infrastructure du PCDR prévoit le réaménagement complet du cœur de village, c'est-à-dire du terre-plein actuel. L'esquisse actuellement disponible prévoit au maximum 8 places de parking en épis dans le bas de la future place, en face de la boulangerie. Les 6 places de la crèche resteront disponibles.

Une vingtaine de places de parking disparaîtraient donc lors du réaménagement. Dans le cadre des réflexions menées, il serait possible de créer de nouvelles places de parking dans la cour actuelle de l'école primaire, qui deviendra obsolète. Vu la taille de cet

espace, on pourrait théoriquement dire qu'une quinzaine de voitures pourront y stationner. Cependant, des places devront vraisemblablement être réservées à la police ou encore aux visiteurs de l'administration communale. Actuellement, il n'existe aucune indication précise quand au nombre de places de parking à réserver à cet effet. Par ailleurs, la question des accès à la future école n'a pas encore trouvé de solution non plus. Plusieurs possibilités d'accès existent (rue de la Régence, route régionale).

Taux d'occupation et éventuellement de rotation des parkings (surtout en lien avec les écoles) : matin, midi, après-midi

Pour estimer le taux d'occupation lié à l'activité scolaire, des relevés ont été fait lors de la rentrée et la sortie des classes. Ces relevés se sont fait grâce à la prise de photos toutes les 3 minutes simultanément le long de la route nationale et sur le parking de la future place. Les observations suivantes ont pu être réalisées.

Le matin

Entre 8h et 8h06, au maximum la moitié des places est occupée. Seules quelques voitures (dont une camionnette) dans la partie haute sont restées pendant l'ensemble du temps de relevé.

Les relevés montrent clairement que la quasi-totalité des places de parking de la place sont occupés quelques minutes avant la rentrée des classes, c'est-à-dire entre 8h24 et 8h30. A ces voitures stationnées il convient d'ajouter les voitures des parents qui s'arrêtent « en double file » sur la place communale et qui laissent simplement sortir leur(s) enfant(s), sans véritablement stationner.

C'est également pendant ce court laps de temps, que des situations plus dangereuses sont observées rue de la Régence, vu que le passage pour piétons se situe à hauteur de l'accès au parking. Ce passage pour piétons est utilisé par tous les enfants (et leurs parents) qui se garent sur la future place. Le jour du relevé, aucun parent ne s'occupait de la sécurisation de la traversée piétonne.

Sur la route régionale, la situation est légèrement différente. En effet, une petite moitié des emplacements semble occupée à plus longue durée, ce qui est corroboré par l'enquête utilisateurs, où 7 personnes disent se stationner le long de la régionale.

Aucun vélo ou vélomoteur n'occupait l'abri installé à cet effet.

A midi

A la sortie des classes, il apparaît clairement que très peu d'enfants quittent l'école, seuls quelques uns de maternelle. Cette situation explique le peu de mouvements sur le parking. En effet, entre 15 et 21 voitures sont comptabilisées, dont la plus grande partie sont des voitures ventouses (15), qui ne sont donc pas liées aux parents qui viennent chercher leurs enfants à la sortie des cours, mais aux utilisateurs du centre ou à un éventuel covoiturage. Cette constatation nous a amené à ne pas faire de comptages début d'après-midi.

Fin d'après-midi

A la sortie des classes, la situation est à nouveau fort différente. En effet, l'ensemble des classes se terminent en même temps (maternelle et primaire). Le nombre de voitures en stationnement est donc important : le parking est plus que rempli (stationnement en double file), le parking privé de la boulangerie aussi et les voitures se garent dans la première partie de la rue du Thier. On a compté plus de 40 véhicules stationnés « partout » à la sortie des classes, plus une petite dizaine sur la route régionale.

C'est donc de manière évidente à la sortie des classes entre 15h10 et 15h20 que le problème lié au stationnement est le plus sérieux. De plus, les voitures sont garées de

manière chaotique, ce qui rend non seulement difficiles les manœuvres, mais n'assure pas non plus la sécurité des piétons (parents et enfants).

Vu le nombre de parents qui seraient susceptibles de venir chercher leur(s) enfant(s) (d'après l'enquête scolaire une centaine), seule une faible part semble venir chercher l'enfant directement à la sortie des classes. En effet, une garderie est ouverte après les cours, ce qui échelonne dans le temps la reprise des enfants.

Au même moment, au parking du parc communal, seules 8 voitures étaient garées… vraisemblablement des riverains.

Réalisation d'un reportage photo avec lieux et situations problématiques

Lors des relevés de terrain plusieurs situations problématiques, voire dangereuses ont pu être observées.

Sur la route régionale

L'arrêt de bus se trouve à proximité du seul passage pour piéton permettant la traversée de la route régionale, ce qui peut engendrer des situations dangereuses lorsque le bus s'arrête et, qu'au même moment, des piétons souhaitent passer (passage pour piétons non accessible, manque de visibilité pour les piétons et les automobilistes, dévoiement en-dehors du passage marqué).

Rue de la Régence

Les constats sur les points noirs sont plus difficiles, vu le sens unique installé à cause des travaux. Un des points délicats est l'entrée/sortie du parking (relativement étroit), situé au même niveau que le passage pour piétons. Cette situation est encore plus délicate lorsque le car scolaire s'arrête au niveau de la place de parking réservée aux PMR ou qu'un véhicule s'arrête à cette hauteur. A cet endroit, et malgré les panneaux qui signalent la présence d'une école (et donc d'une zone 30km/h), les piétons ne sont pas en sécurité à cause du nombre de manœuvres possibles à cet endroit (rentrées, sorties, attente devant passage).

Cette situation se produit pendant quelques minutes le matin ainsi qu'à la fin des cours.

Localisation accès par rapport au passage pour piétons

Pour pouvoir tourner vers la droite, il faut s'avancer loin vers la rue…

Manœuvre de tourne-à-droite qui empêche une bonne visibilité des piétons

Arrivée du car scolaire

Véhicules arrêtés devant le passage pour piétons

Parking devant le CPAS

Deux problèmes ont été relevés :

- l'absence d'une traversée piétonne sécurisée depuis le haut (rue de la Régence) vers le bas (rue des Coccinelles) de la place ; en effet le « trottoir » en dur qui longe la place depuis le haut s'arrête à hauteur de la Cantellerie ;
- le stationnement sauvage des parents.

Les situations les plus dangereuses sont observées en fin d'après-midi où le nombre de voitures est le plus élevé et qu'une part plus importante de personnes traverse

l'ensemble de la place pour accéder à la rue du Thier, par exemple. Ceci oblige les piétons de se diriger vers le centre de la place, entre les deux rangées de parking… ce qui les rends très vulnérables (angles morts, etc.).

En ce qui concerne le deuxième problème, il est lié au fait que les véhicules qui attendent sont stationnés soit très près de la rue de la Régence, soit en double-file, soit de telle manière qu'ils obligent d'autres véhicules à de nombreuses manœuvres. Cette situation est partiellement due au manque de marquage des places.

Discontinuité du « trottoir »

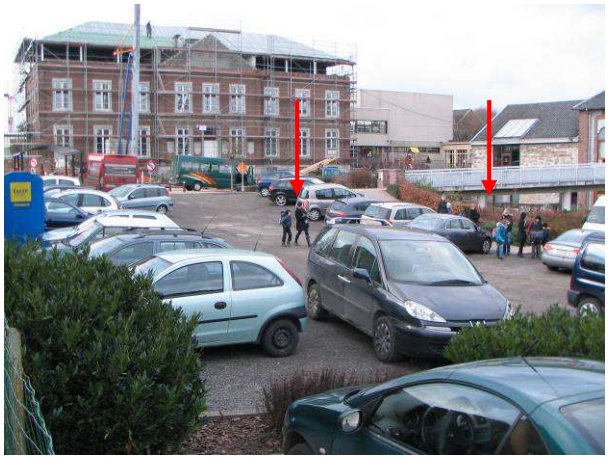

Piétons sur la place…et des véhicules partout

Stationnement qui réduit encore la place entrées-sorties

Rue des Coccinelles- rue du Thier

Au niveau de ces rues, c'est surtout le fait que beaucoup de personnes se garent quasi sur le carrefour qui pose problème mais également le fait que le passage pour piétons se trouve à l'endroit où les véhicules ralentissent pour respecter la priorité de droite. Il est cependant difficile de savoir si la situation à cet endroit est la même sans sens unique dans la rue de la Régence. Il semblerait que beaucoup de personnes sortent du parking par la rue des Coccinelles.

Etroitesse de la rue, stationnement à hauteur du carrefour

Le schéma suivant illustre les points « noirs » liés aux déplacements scolaires, ainsi que les poches de stationnement sous-utilisés (en vert).

Géographiquement, il apparaît clairement que les points noirs sont concentrés spatialement… que donc les utilisateurs se garent le plus proche possible et n'utilisent jamais les autres possibilités de stationnement.

En termes de distance, des relevés ont permis d'estimer celles-ci :

- le parking du football est distant de plus ou moins 190 m de l'entrée de l'actuelle cours d'école ;
- le parking du parc communal est distant d'à peu près 280 m de l'actuelle cours d'école en partant de la plaine de jeu et en sortant rue de l'Eglise non pas par l'entrée du parking mais par le parc en face du cimetière et en empruntant ensuite la rue de la Régence ;
- le parking du parc communal est distant de l'actuelle cour d'école de plus ou moins 300 m en empruntant le futur trajet PICVerts.

En calculant une vitesse de marche de 3 km/h, il faudrait donc au maximum 6 minutes pour arriver depuis le parc communal à la cour d'école.

Propositions d'actions

Infrastructures/signalisation

- Prolonger le trottoir sur la place jusqu'à la rue des Coccinelles éventuellement grâce à un aménagement léger (bornes en béton, par exemple). Ces travaux légers complèteraient de manière efficace le dernier tronçon du trajet PICVerts dans le centre du village.
- Réserver le stationnement en face de la maison communale au bus scolaire, qui actuellement n'a pas de place prédéfinie de stationnement.
- Installer zone 30 km/h sur la nationale en face de l'école, y compris les éléments de sécurisation nécessaires (barrières de couleur, etc.).

Actions

- Réalisation (p.ex. avec les enfants) d'une carte à l'attention des parents automobilistes avec les « bons » emplacements de parking
- Réalisation d'une carte (p. ex. avec les enfants de 5 ou 6ième primaire du confort des trottoirs aux alentours de l'école, accompagnée de propositions pour augmenter le nombre d'enfants venant à pied (actuellement relativement faible)
- Organisation de rangs piétons (pour le primaire) depuis le parc communal, après la finition du cheminement Picverts ou depuis le terrain de football, un peu moins éloigné de l'école (qui nécessite cependant une gestion de la traversée de la route régionale)
- Information régulière sur les possibilités d'utilisation du bus scolaire mis à disposition par la commune (qui peut le prendre et à quelles conditions)

Information/Sensibilisation

- Sensibilisation parents pour se garer correctement, actions à mener dans le cadre de la mise en place d'un plan de déplacement scolaire ou de la semaine de la mobilité, par exemple
- Incitation au covoiturage (par ex. lors de l'inscription), pour les enfants qui habitent dans les hameaux
- Distribution de bons points aux élèves s'ils arrivent à l'école en covoiturage, en bus scolaire ou en modes doux